

Un jeune sur quatre s'est installé en société en 1996 ou 1997

Solange RATTIN

SCEES - Bureau de l'information statistique

Moins de 8 000 agriculteurs de moins de quarante ans se sont installés chaque année, en 1996 ou 1997. Un sur quatre a rejoint une société, l'EARL ayant un succès croissant. Le fils succède toujours au père. Il reprend une exploitation de bonne dimension, d'autant plus qu'il travaillait déjà en agriculture avant de s'installer. Les nouveaux installés sont mieux formés que leurs aînés et un sur trois agrandit l'exploitation reprise. Les unités d'orientation mixte sont transformées pour accroître la spécialisation.

Environ 20 000 agriculteurs se sont installés en 1996 et 1997, un effectif identique à celui des deux années précédentes, mais un rythme annuel en recul par rapport à la période 1991-1993 (encadré). Les installations à moins de quarante ans représentent plus des trois quarts des installations totales (15 200 en 1996

et 1997), et leur part est relativement stable. Par ailleurs, le nombre d'installations féminines est en repli.

Les chefs d'exploitation s'installent de plus en plus en société : 23 % en 1996 et 1997, contre 18 % dans les années 1991-1993 (tableau 1). Le nombre annuel moyen

Quelles installations ?

Les installations prises en compte par le SCEES ne sont pas celles des jeunes agriculteurs aidés par l'État, chefs d'exploitation ou coexploitants dans le cas de sociétés, qui font agréer leur projet par l'administration en souscrivant à des engagements précis dans le cadre de la réglementation.

Les enquêtes du SCEES sur la structure des exploitations agricoles sont réalisées auprès d'un échantillon constant d'exploitations agricoles. Les deux dernières datent de 1995 et 1997. Lorsque le chef d'exploitation de 1997 n'est pas le même que celui de 1995, et a déclaré avoir pris la direction de sa première exploitation agricole en 1996 ou 1997, il est interrogé sur les conditions de son entrée en fonction, appelée installation. Seul le chef d'exploitation est ainsi retenu (un seul par exploitation), à l'exclusion des autres actifs agricoles (conjoints de chef d'exploitation, coexploitants dans les exploitations en société...).

Par ailleurs, les reprises par le conjoint de l'ancien chef d'exploitation (11 900 en 1996 et 1997), considérées comme temporaires, ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Tableau 1
L'installation en société progresse

| | Nombre annuel moyen d'installations | | |
|----------------------------|-------------------------------------|------------|------------|
| | 1991-1993 | 1994-1995 | 1996-1997 |
| Chef d'exploitation | En milliers | | |
| Moins de 40 ans | 9,7 | 7,3 | 7,6 |
| 40 ans et plus | 3,1 | 2,3 | 2,3 |
| Total | 12,8 | 9,6 | 9,9 |
| dont en société | 2,3 | 2,0 | 2,3 |
| dont femmes | 2,4 | 1,8 | 1,6 |
| | En % | | |
| Moins de 40 ans | 76 | 76 | 77 |
| 40 ans et plus | 24 | 24 | 23 |
| Total | 100 | 100 | 100 |
| dont en société | 18 | 21 | 23 |
| dont femmes | 19 | 19 | 17 |

Sources : AGRESTE - Enquêtes structure 1990, 1993, 1995 et 1997

d'installations sociétaires de 1996-1997 est identique à celui de 1991, alors que l'effectif total des installations a chuté de 20 % pendant le même temps [9].

Le nombre d'installations d'exploitants âgés de moins de quarante ans avait fortement reculé en 1994, par rapport à son niveau précédent. En effet, depuis le 1^{er} janvier 1990, les agriculteurs ont pu prendre leur retraite dès soixante ans, et les départs se sont poursuivis à un rythme soutenu. De plus, certains exploitants qui satisfont aux conditions d'éligibilité, ont choisi, depuis le 1^{er} janvier 1992, de bénéficier d'une préretraite. Jusqu'en 1993, les départs plus nombreux d'exploitants âgés ont créé une opportunité pour certains jeunes, qui ont anticipé leur installation de quelques années. Le nombre de successions a donc chuté dans les années suivantes [2]. Cette baisse a été particulièrement importante en Basse-Normandie, Midi-Pyrénées et Lorraine, où les exploitants âgés étaient nombreux. À partir de 1994, les rythmes de départ et d'arrivée se sont stabilisés et le nombre d'installations marque une reprise, notamment dans les régions où il avait beaucoup baissé. Toutefois, il ne retrouve pas son niveau initial et continue même à diminuer dans les Pays de la Loire, en

Champagne-Ardenne, en Bretagne, en Rhône-Alpes et dans le Limousin (tableau 2).

Un jeune sur quatre s'installe en société

L'installation en société a surtout la faveur des exploitants de moins de quarante ans. Un sur quatre choisit cette modalité en 1996-1997, soit 3 800 d'entre eux, contre un sur cinq au cours des années 1991-1993. La proportion de ces installations est plus importante dans les régions de grandes cultures du centre nord (37 % dans le Centre, 32 % en Picardie) ainsi qu'en Bourgogne (39 %) (cartes 1).

L'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) est en forte progression. Elle représente 38 % des installations sociétaires en 1996-1997, contre 31 % en 1994-1995 et 26 % sur la période 1991-1993. En revanche, le groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec) de type père-fils accuse une baisse de dix points depuis 1991. Créé pour assurer aux jeunes une installation progressive, il est dissous lors du départ en retraite du père [1]. Les installations sur des Gaec d'autres types se maintiennent tandis que

Tableau 2

Le nombre d'installations de jeunes marque une reprise sans retrouver son niveau initial

| | Nombre d'installations de chefs d'exploitation de moins de 40 ans en | | | Taux annuel moyen de variation (en %) | |
|----------------------------|--|---------------|---------------|---------------------------------------|--------------|
| | 1992-1993 ¹ | 1994-1995 | 1996-1997 | 1992-1994 | 1995-1997 |
| Basse-Normandie | 910 | 470 | 840 | - 15,5 | + 15,6 |
| Midi-Pyrénées | 1 910 | 1 110 | 1 550 | - 12,8 | + 8,8 |
| Centre | 760 | 550 | 710 | - 8,0 | + 6,6 |
| Ile-de-France | 170 | 120 | 140 | - 9,9 | + 4,7 |
| Picardie | 640 | 390 | 470 | - 11,3 | + 4,6 |
| Nord - Pas-de-Calais | 600 | 470 | 560 | - 6,0 | + 3,9 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 680 | 550 | 640 | - 5,0 | + 3,9 |
| Bourgogne | 710 | 530 | 610 | - 7,2 | + 3,8 |
| Haute-Normandie | 530 | 400 | 450 | - 7,1 | + 3,1 |
| Franche-Comté | 520 | 370 | 410 | - 8,1 | + 2,9 |
| Languedoc-Roussillon | 1 140 | 760 | 840 | - 9,7 | + 2,7 |
| Poitou-Charentes | 580 | 620 | 680 | + 1,7 | + 2,3 |
| Auvergne | 810 | 680 | 700 | - 4,4 | + 0,9 |
| Alsace | 500 | 430 | 450 | - 3,6 | + 0,9 |
| Lorraine | 620 | 370 | 380 | - 12,1 | + 0,5 |
| Limousin | 470 | 480 | 450 | + 0,3 | - 1,5 |
| Aquitaine | 1 600 | 1 490 | 1 370 | - 1,9 | - 2,1 |
| Rhône-Alpes | 1 690 | 1 140 | 1 040 | - 9,4 | - 2,3 |
| Bretagne | 2 090 | 1 620 | 1 450 | - 6,2 | - 2,7 |
| Champagne-Ardenne | 750 | 570 | 440 | - 6,4 | - 6,4 |
| Pays de la Loire | 1 670 | 1 370 | 1 010 | - 4,8 | - 7,3 |
| Corse | ns | ns | ns | ns | ns |
| Ensemble | 19 410 | 14 520 | 15 200 | - 7,0 | + 1,2 |

1. Nombre estimé en considérant les deux tiers des installations intervenues sur la période 1991-1993.

ns : non significatif.

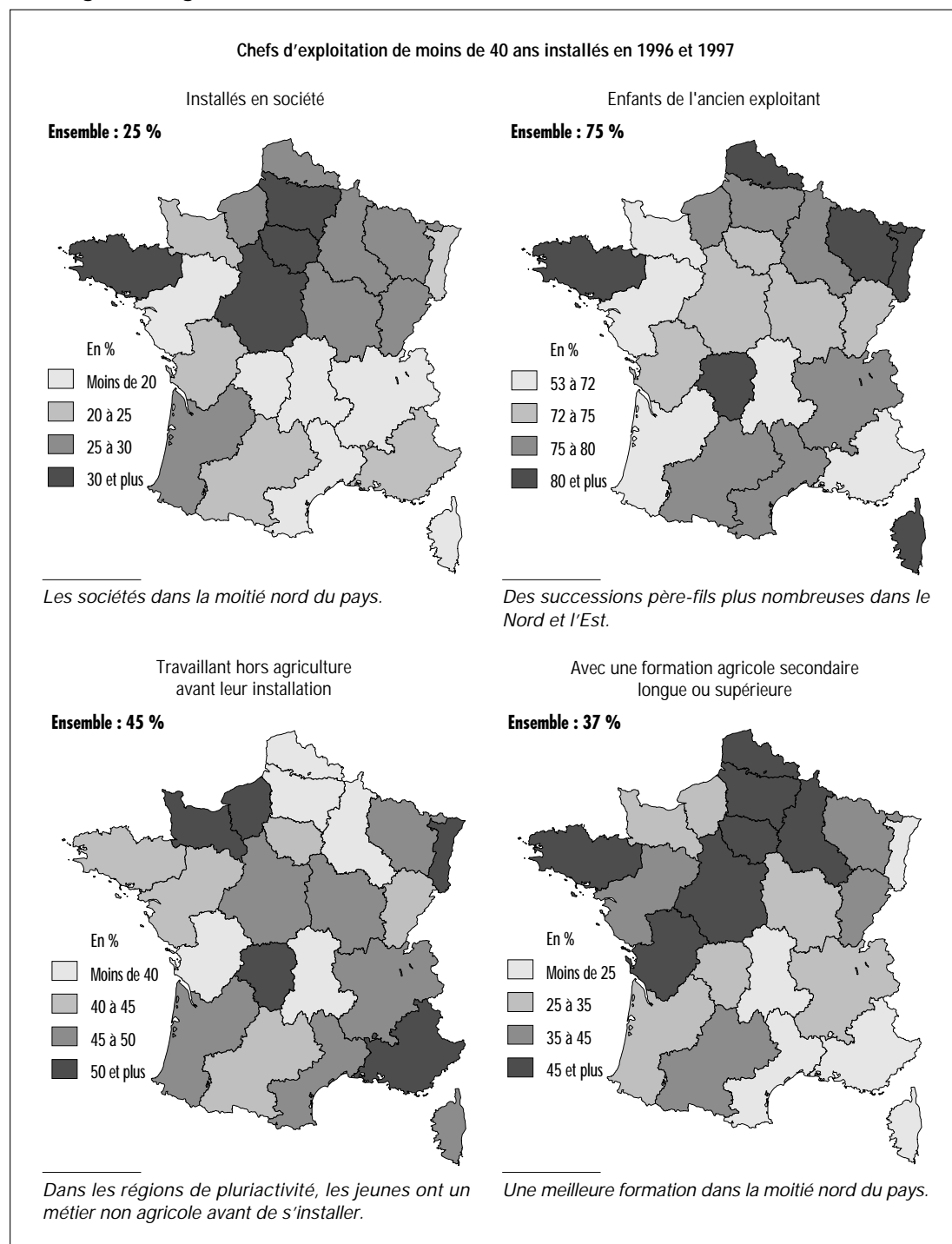
Sources : AGRESTE - Enquêtes structure 1993, 1995 et 1997

celles sur d'autres sociétés civiles (SCEA) progressent légèrement.

Près de deux installations sociétaires sur cinq se font sous un statut de société unipersonnelle, plus de la moitié lorsque le nouvel exploitant exerçait une profession non agricole avant l'installation. Dans les EARL et les SCEA, les deux tiers des jeunes installés optent pour la formule unipersonnelle. Ces

deux types de société étant les seuls en croissance, la création d'emplois de coexploitants reste assez limitée. Ce sont donc seulement 2 400 chefs d'exploitation de moins de quarante ans qui s'installent en société avec un ou plusieurs coexploitants. Lorsque le jeune avait une profession agricole avant son installation, la présence de coexploitants est beaucoup plus fréquente. Le nombre de

Cartes 1 Des régions inégales



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

coexploitants se réduit à deux dans les Gaec père-fils et atteint au moins trois dans la moitié des Gaec d'autres types (graphique 1). Les agriculteurs de moins de quarante ans qui s'installent en société en 1996 et 1997 reprennent pour la plupart une exploitation déjà en société en 1995, mais en changeant parfois le statut. Le plus souvent, un Gaec père-fils se transforme en EARL lors de la cessation d'activité du père. Cette modification permet de régler les problèmes familiaux, notamment en matière de succession. Le père peut aussi rester associé non exploitant et céder progressivement ses parts sociales à son fils, en se constituant un complément de revenu [7]. Les SCEA et les EARL sont les plus stables : environ 80 % d'entre elles conservent leur statut lors du changement de chef d'exploitation. Par ailleurs, 13 % des jeunes exploitants transforment une société en exploitation individuelle quand ils s'installent. Le cas est assez fréquent lorsque l'ancien agriculteur faisait partie d'un groupement de fait. Un peu plus de 10 % des Gaec père-fils ou des EARL de 1995, repris par des jeunes en 1996 ou 1997, ont perdu leur statut de société. Symétriquement 14 % des jeunes installés ont transformé en société l'ancienne exploitation

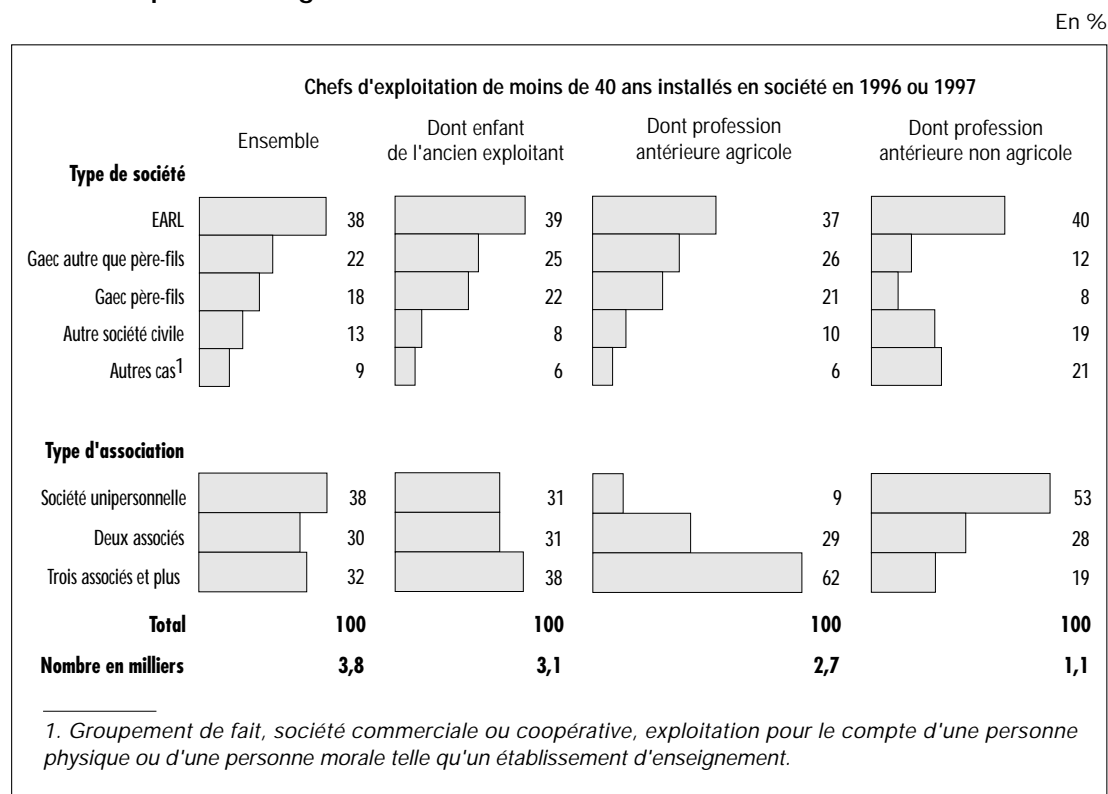
individuelle. Le fils s'associe à son père pour créer un Gaec de type père-fils ou s'installe en EARL, unipersonnelle ou non. Finalement, dans l'ensemble des 15 200 exploitations reprises en 1996 et 1997 par des exploitants âgés de moins de quarante ans, le nombre de sociétés a augmenté de près de 50 % (graphique 2).

Le fils succède au père

Plus de huit sur dix des agriculteurs de moins de quarante ans, installés en 1996 et 1997, sont apparentés à l'exploitant qu'ils remplacent et les trois quarts sont ses enfants. Cette dernière proportion atteint ou dépasse 90 % en Alsace et dans le Nord - Pas-de-Calais, mais vaut seulement la moitié dans les Pays de la Loire (cartes 1).

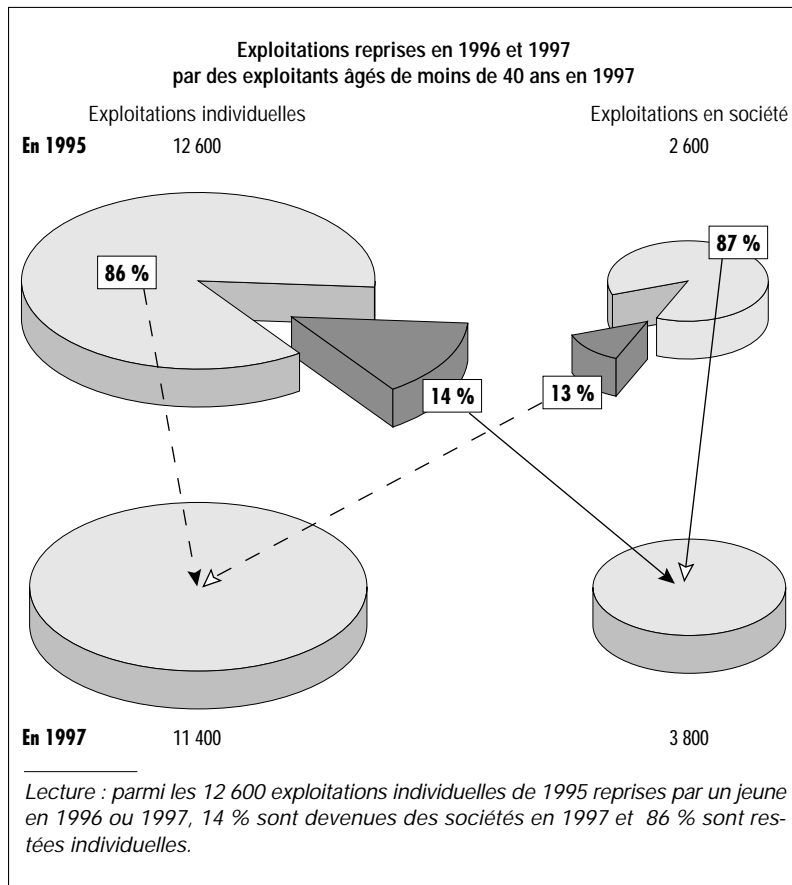
Par ailleurs, un peu plus de la moitié des jeunes étaient déjà agriculteurs avant de s'installer, aides familiaux dans la plupart des cas. Ceux qui travaillaient hors agriculture représentent donc une minorité importante, soit qu'ils étaient à temps partiel sur une exploitation, soit qu'ils vivaient en dehors du milieu agricole et sont revenus à la terre pour succéder à leurs parents. Ils sont majoritaires en

Graphique 1
L'EARL au premier rang



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Graphique 2
Les installations de jeunes favorisent l'essor des sociétés



Sources : AGRESTE - Enquêtes structure 1995 et 1997

Haute et Basse-Normandie, en Alsace, dans le Limousin et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (cartes 1).

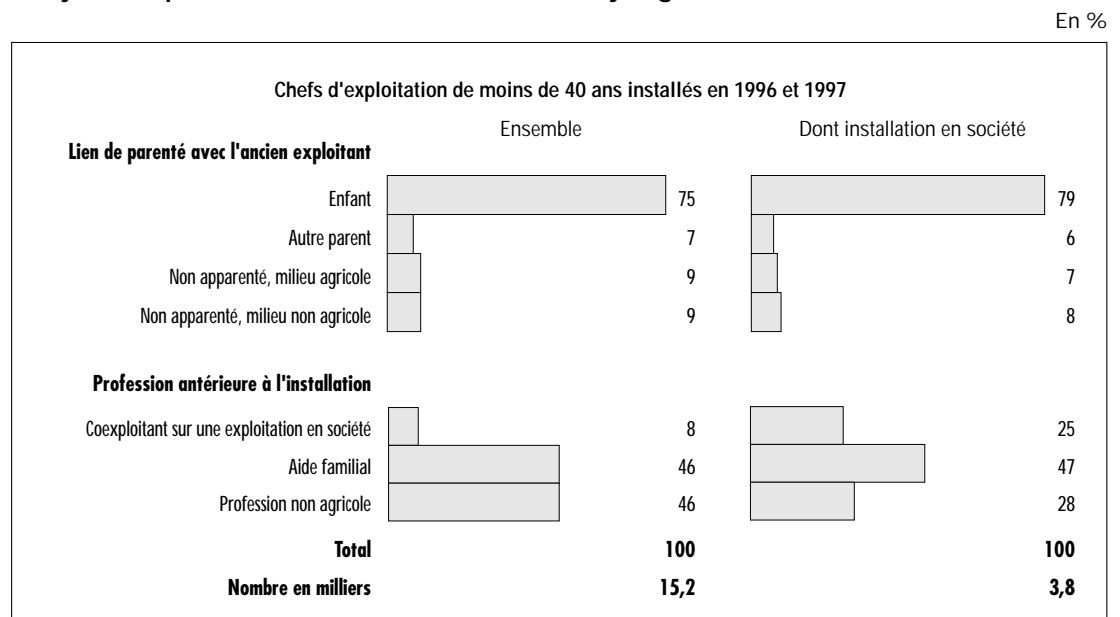
Les installations féminines ne représentent qu'un peu plus de 10 % des installations totales de jeunes. Les deux tiers de ces femmes sont filles de l'ancien exploitant et le quart ne lui est pas apparenté.

Lorsque l'installation se fait sous forme sociétaire, l'existence de liens familiaux avec l'ancien exploitant est encore plus fréquente, et l'activité antérieure agricole domine largement (graphique 3). En effet, les enfants de l'ancien exploitant s'installent en société dans la proportion d'un sur quatre, les personnes non apparentées dans la proportion d'une sur cinq. Par ailleurs, l'installation en société est beaucoup plus fréquente si les jeunes étaient déjà agriculteurs. Certains poursuivent parfois leur activité sur la même société agricole, en tant que chefs d'exploitation et non plus coexploitants.

Le père diffère son départ quand le fils lui succède

L'exploitant en fin de carrière cesse plus tôt son activité si son successeur, agriculteur, ne lui est pas apparenté. Ainsi, huit sur dix des nouveaux installés qui travaillaient déjà en

Graphique 3
Les jeunes qui s'installent en société étaient déjà agriculteurs



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

agriculture, ont pris la suite d'un agriculteur âgé de moins de 60 ans en 1995. Sept sur dix seulement des enfants de l'ancien chef d'exploitation se sont installés dans les mêmes conditions. Lorsque son fils est repreneur, le cédant pourra différer son départ pour viabiliser au mieux son exploitation. Dans le cas contraire, il partira plus tôt, après avoir progressivement réduit sa superficie [8].

Comme tous les autres exploitants, et quelle que soit leur profession antérieure, ceux qui s'installent individuellement ont des exploitations plus petites que ceux qui s'installent en société : en moyenne 23 UDE en 1997, contre 68. Les anciens coexploitants, dont l'installation en tant que chef d'exploitation modifie peu le statut, sont les plus favorisés : leur exploitation atteint 76 UDE en moyenne, soit environ 114 hectares équivalent-blé.

Les enfants de l'ancien exploitant ont les plus grandes exploitations

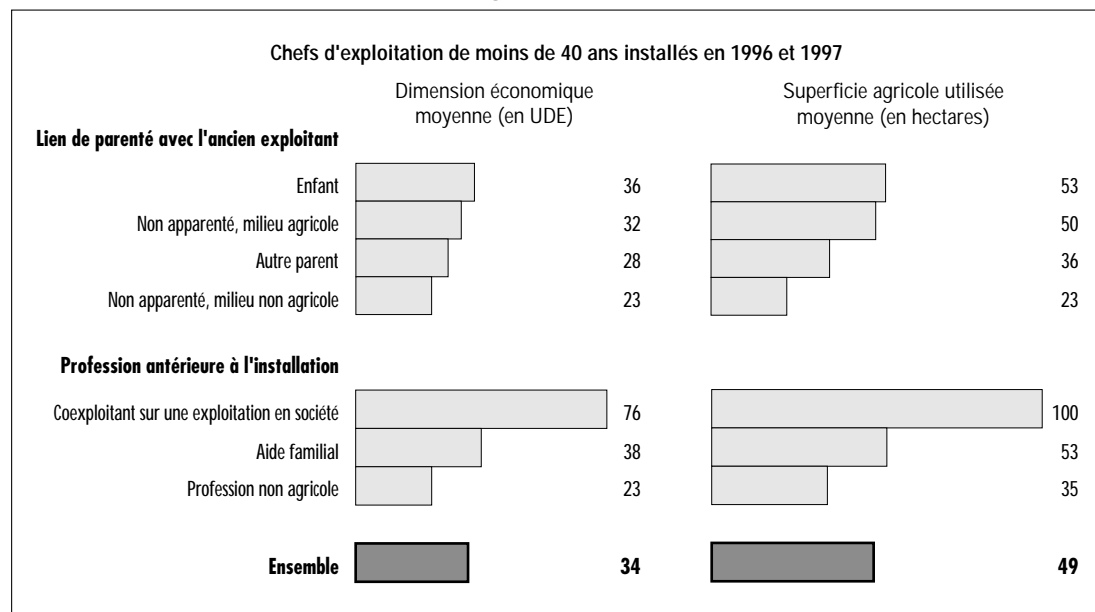
La dimension économique moyenne des exploitations dirigées par des agriculteurs âgés de moins de quarante ans et installés en 1996 et 1997 atteint 34 UDE, soit environ 51 hectares équivalent-blé (encadré). Les enfants de l'ancien exploitant ont les plus grandes unités, tandis que les jeunes issus de milieu non agricole ont les plus petites (graphique 4). Toutefois, l'exploitation du fils repreneur qui exerçait sa profession antérieure hors agriculture, est deux fois plus petite que celle du successeur qui n'a pas changé de métier. Le travail non agricole pouvait être rendu nécessaire si l'exploitation parentale n'était pas assez grande pour subvenir aux besoins de toute la famille. Le fils qui reprend cette exploitation s'installe donc dans de moins bonnes conditions que celui qui a pu vivre de l'agriculture avant de s'installer.

Classification des exploitations

La classification européenne des exploitations agricoles est fondée sur la pondération des surfaces de cultures et des effectifs de cheptel par des coefficients normatifs régionalisés : les marges brutes standard (MBS). La MBS totale d'une exploitation résulte de la valorisation, à partir de coefficients standard, de ses différentes productions. Elle peut être exprimée en hectares d'équivalent-blé, c'est-à-dire en nombre d'hectares dégageant la même marge brute, ou en unité de dimension économique (UDE). Les exploitations sont réparties en classes d'UDE : 2 UDE « 1986 » valent 2 400 écus, soit approximativement 3 hectares équivalent-blé.

L'orientation technico-économique de l'exploitation (OTEX) est déterminée par le poids relatif, dans sa MBS, des principaux pôles de regroupement (céréales et grandes cultures, maraîchage et horticulture, vignes et vergers, herbivores, granivores).

Graphique 4
Les enfants successeurs ont les plus grandes exploitations



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

La dimension économique moyenne des exploitations des nouveaux installés de moins de quarante ans est inférieure à celle de l'ensemble des exploitants de même âge : 36 UDE contre 45. L'installation nécessite un investissement important et l'agrandissement sera progressif au fil des ans et des opportunités. Toutefois, la dimension économique des exploitations reprises par des jeunes s'est accrue de 8 % entre 1995 et 1997, sous l'effet de plusieurs mouvements opposés. Un tiers des nouveaux installés a accru cette dimension de plus de 10 %, un cinquième l'a diminuée de plus de 10 % et les autres l'ont maintenue stable dans une fourchette de plus ou moins 10 % [4].

Les mouvements sont moins fréquents pour les enfants de l'ancien exploitant, qui ont repris des unités de taille plus importante. Par ailleurs, ceux qui travaillaient hors agriculture avant de s'installer ont, plus que les autres, réduit la taille de l'exploitation reprise : 32 % l'ont diminuée (contre 16 % de ceux qui travaillaient en agriculture) et 30 % l'ont augmentée (contre 36 %).

Sur les exploitations en croissance, la taille initiale est accrue d'environ 40 %, quelle que soit la profession antérieure du nouvel installé. Sur les exploitations en décroissance, la baisse est supérieure à 30 %, et atteint 40 % si le jeune n'était pas agriculteur avant l'installation (tableau 3).

soit 3 % de la superficie agricole utilisée nationale. Les trois quarts de leurs terres sont louées. Avec 53 hectares en moyenne en 1997, la superficie de leurs exploitations est inférieure de 10 hectares à celle de l'ensemble des agriculteurs de moins de quarante ans. Les enfants de l'ancien exploitant d'une part, ceux qui étaient déjà agriculteurs d'autre part, exploitent des surfaces plus importantes. Avec 23 hectares en moyenne, les nouveaux installés non apparentés à l'ancien chef d'exploitation et issus de milieu non agricole ont les unités les plus petites. Toutefois, le fils de l'ancien exploitant qui travaillait hors agriculture avant son installation dispose d'une surface inférieure à celle de l'installé étranger à la famille de l'ancien exploitant, mais qui était déjà agriculteur : 37 hectares contre 48 hectares.

La majorité des nouveaux exploitants de moins de quarante ans a maintenu la surface de l'exploitation reprise, dans une fourchette de plus ou moins 10 %. Toutefois, un quart des jeunes agriculteurs a augmenté cette surface de plus de 10 %, gagnant en moyenne 20 hectares, et 13 % l'ont diminuée de plus de 10 %, perdant en moyenne 15 hectares (tableau 4). Les personnes issues de milieu non agricole, ainsi que celles qui exerçaient une profession non agricole avant de s'installer ont, plus souvent que les autres, diminué la surface reprise.

Davantage de SAU pour les jeunes déjà agriculteurs

Les nouveaux installés âgés de moins de quarante ans exploitent 743 000 hectares en 1997,

Les exploitations spécialisées ont la faveur des jeunes

Plus de 40 % des chefs d'exploitation de moins de quarante ans, installés en 1996-1997, sont des éleveurs spécialisés, surtout

Tableau 3

Un tiers des jeunes installés accroît la dimension économique de l'exploitation reprise

| Variation de la dimension économique entre 1995 et 1997 | Exploitations reprises par des chefs de moins de 40 ans, installés en 1996 et 1997 | | | |
|---|--|----------------------------------|----------------------------|-----------|
| | Nombre d'exploitations (en %) | Variation de la dimension (en %) | Dimension moyenne (en UDE) | |
| | | | 1995 | 1997 |
| Augmentation ¹ | 33 | + 43 | 30 | 43 |
| Maintien ² | 44 | + 2 | 40 | 41 |
| Diminution ¹ | 23 | - 34 | 26 | 17 |
| Total | 100 | + 8 | 33 | 36 |

1. De plus de 10 %.

2. Dans une fourchette de plus ou moins 10 %.

Sources : AGRESTE - Enquêtes structure 1995 et 1997

dans le domaine bovin. Si la majorité des nouveaux installés a conservé l'orientation générale de l'exploitation reprise, les changements sont très fréquents lorsque l'exploitation initiale n'était pas spécialisée. Les trois quarts des nouveaux exploitants reprenant une exploitation de polyélevage l'ont transformée, en élevage spécialisé dans la plupart des cas.

De même, 60 % de ceux qui ont repris une exploitation de polyculture, soit se sont spécialisés en grandes cultures ou cultures permanentes, soit ont opté pour une association de cultures et d'élevage.

En revanche, les exploitations de grandes cultures ou de cultures permanentes sont plus souvent conservées en leur état. Ces orientations, qui sont de plus attractives, sont en expansion. Un quart des élevages d'ovins-caprins et de granivores est sujet à changements, mais le bilan reste positif. L'élevage bovin, surtout laitier, est quelque peu délaissé au profit d'associations de cultures et d'élevage (graphique 5).

Tableau 4
Un quart des jeunes installés agrandit la surface de l'exploitation reprise

| Variation de la superficie agricole utilisée (SAU) entre 1995 et 1997 | Exploitations reprises par des chefs de moins de 40 ans, installés en 1996 et 1997 | | | |
|---|--|----------------------------|---------------------|-----------|
| | Nombre d'exploitations (en %) | Variation de la SAU (en %) | SAU moyenne (en ha) | |
| | | | 1995 | 1997 |
| Augmentation ¹ | 25 | + 49 | 41 | 61 |
| Maintien ² | 62 | + 1 | 55 | 56 |
| Diminution ¹ | 13 | - 38 | 38 | 24 |
| Total | 100 | + 7 | 49 | 53 |

1. De plus de 10 %.

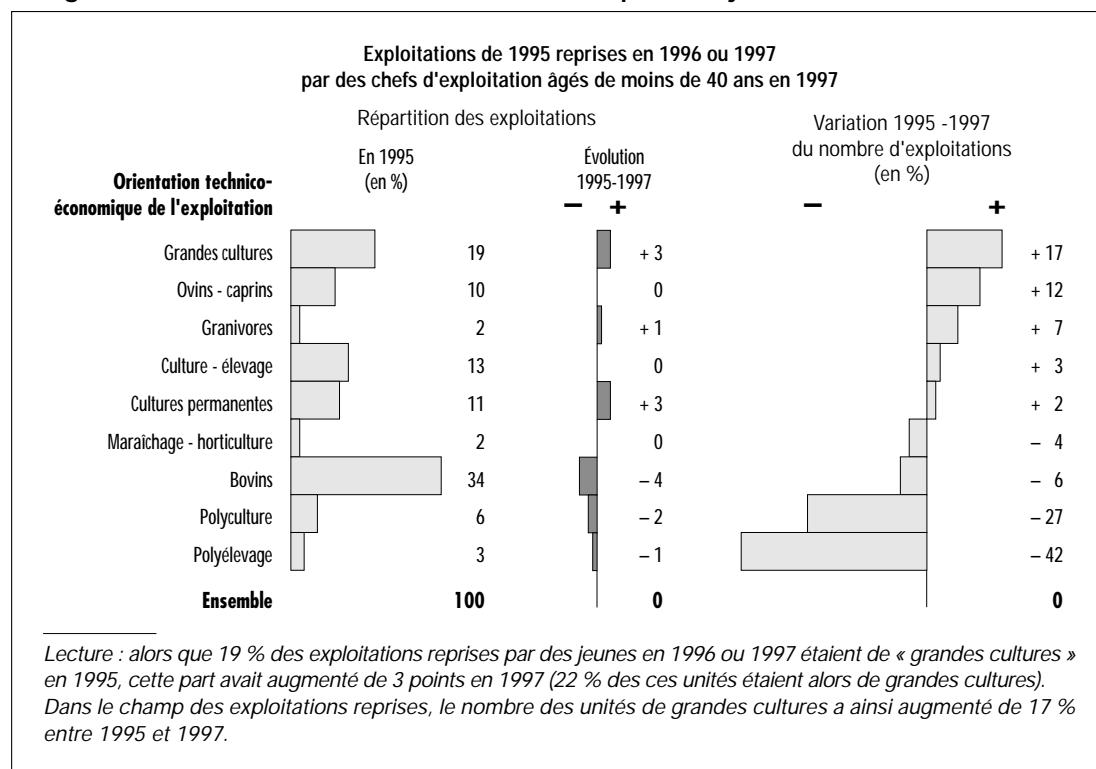
2. Dans une fourchette de plus ou moins 10 %.

Sources : AGRESTE - Enquêtes structure 1995 et 1997

Mieux formés, plus souvent célibataires

Plus des deux tiers des chefs d'exploitation âgés de moins de quarante ans et installés en 1996 et 1997 ont reçu un enseignement agricole, adapté à leur profession. La proportion dépasse 80 % pour ceux qui exerçaient déjà un métier agricole avant l'installation, ou qui se sont installés en société. Par ailleurs, le niveau des jeunes agriculteurs, comme celui

Graphique 5
Les grandes cultures, une orientation attractive pour les jeunes



Sources : AGRESTE - Enquêtes structure 1995 et 1997

des autres jeunes, monte : 37 % des nouveaux installés ont au moins atteint le niveau du secondaire long, contre 22 % de ceux qui s'étaient installés au même âge dans les années 1991-1993. Les exigences accrues en matière de formation, pour l'obtention d'une dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA), contribuent sans doute à la hausse du niveau. Les candidats nés après le 1^{er} janvier 1971 (moins de vingt-six ans en 1997) doivent en effet justifier de leur capacité professionnelle par la possession d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au brevet de technicien agricole (BTA) et réaliser un stage pratique de six mois en dehors de l'exploitation familiale. Les jeunes nés avant le 1^{er} janvier 1971 doivent simplement être titulaires d'un diplôme équivalent au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) (encadré).

La moitié seulement des jeunes exploitants qui travaillaient hors agriculture avant de s'installer a reçu une formation agricole, mais elle est plus souvent de niveau secondaire long ou supérieur. Les jeunes qui s'installent en société sont également mieux formés que ceux qui prennent la direction d'une exploitation individuelle (graphique 6). La formation agricole de niveau secondaire long ou supérieur est donc plus fréquente, parmi les jeunes exploitants, dans les régions où les installations en société sont elles-mêmes plus nombreuses (cartes 1).

Bien que mieux formés que les autres exploitants d'âge égal, les nouveaux installés de moins de quarante ans travaillent moins souvent à plein temps : 61 % contre 71 %. En effet, 41 % seulement des jeunes

La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs

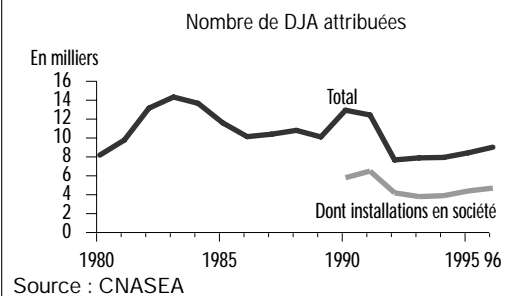
La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) procure une aide financière au démarrage de l'activité agricole. Elle est réservée aux agriculteurs possédant une capacité professionnelle minimale, et qui présentent un projet permettant d'atteindre un revenu par unité de main-d'œuvre familiale compris entre une et deux fois le SMIC.

La Charte nationale pour l'installation, signée en novembre 1995, a introduit des modifications concernant notamment la définition de l'agriculteur à titre principal et l'actualisation des titres et diplômes.

Plusieurs DJA peuvent être attribuées sur une même exploitation : au conjoint associé ou aux coexploitants des exploitations en société. Ainsi en 1996, 52 % des 9 000 DJA attribuées ont bénéficié à des jeunes installés en société, dont 34 % en Gaec et 16 % en EARL. Par ailleurs, 44 % des installations en Gaec se font dans une structure à trois associés ou plus et 73 % des EARL comportent deux associés. Le nombre d'exploitations concernées est donc inférieur au nombre de DJA attribuées : environ 3 000 exploitations estimées pour 4 700 DJA attribuées à des jeunes installés en société (graphique).

Graphique

La DJA reprend lentement une phase ascendante après la chute en 1992



Graphique 6

Les jeunes qui s'installent en société sont mieux formés

En %

| | Chefs d'exploitation de moins de 40 ans installés en 1996 ou 1997 | | | | |
|--------------------------------|---|--|------------|----------------------------|--------------|
| | Ensemble | Dont installés sur une exploitation individuelle | | Dont profession antérieure | |
| | | individuelle | en société | agricole | non agricole |
| Avec formation agricole | 68 | 62 | 85 | 82 | 51 |
| Dont de niveau... | | | | | |
| supérieur | 16 | 13 | 25 | 14 | 17 |
| secondaire long | 21 | 17 | 32 | 28 | 14 |
| secondaire court | 27 | 27 | 26 | 35 | 17 |
| primaire | 4 | 5 | 2 | 5 | 3 |
| Sans formation agricole | 32 | 38 | 15 | 18 | 49 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Tableau 5

Temps plein pour les jeunes installés ayant déjà exercé une profession agricole

En %

| | Total exploitants de moins de 40 ans | Exploitants de moins de 40 ans, installés en 1996 ou 1997 | | | | | |
|--|--------------------------------------|---|------------------------------------|----------------------------|--------------|---------------------------|------------|
| | | Total | Dont enfant de l'ancien exploitant | Dont profession antérieure | | Dont sur une exploitation | |
| | | | | agricole | non agricole | individuelle | en société |
| Célibataires | 32 | 51 | 56 | 57 | 45 | 52 | 49 |
| Travail agricole à plein temps | 71 | 61 | 62 | 78 | 41 | 54 | 83 |
| Travail agricole à moins d'un mi-temps | 17 | 28 | 27 | 12 | 47 | 35 | 8 |
| Profession principale non agricole | 13 | 20 | 20 | 5 | 38 | 25 | 6 |
| Double actif ¹ | 21 | 26 | 26 | 10 | 44 | 31 | 10 |

1. Profession principale ou activité secondaire non agricole.

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Les trois quarts des exploitants installés à plus de quarante ans travaillaient hors agriculture

4 500 chefs d'exploitation de quarante ans et plus se sont installés en 1996 et 1997. Un tiers d'entre eux n'a aucun lien de parenté avec l'exploitant qu'ils remplacent, et les trois quarts travaillaient hors agriculture avant de s'installer. En 1997, leurs exploitations sont plus petites que celles des jeunes installés à moins de

40 ans. Ils y travaillent rarement à plein temps et 43 % d'entre eux exercent toujours leur profession principale hors agriculture. Ils ont plus rarement suivi un enseignement agricole, et 5 % seulement ont atteint le niveau du secondaire long (tableau).

Tableau

L'installation à plus de 40 ans : temps partiel sur de petites exploitations

| Caractéristiques en 1997 | Chefs d'exploitation installés en 1996 et 1997, et âgés de | | Ensemble des chefs d'exploitation |
|--|--|-----------------|-----------------------------------|
| | 40 ans et plus | moins de 40 ans | |
| Nombre d'exploitations (en milliers) | 4,5 | 15,2 | 679,8 |
| Proportion d'exploitations (en %) | | | |
| * de moins de 5 hectares | 40 | 14 | 27 |
| de 50 hectares et plus | 14 | 36 | 30 |
| * de moins de 8 UDE | 56 | 22 | 36 |
| de 40 UDE et plus | 14 | 30 | 26 |
| * en société | 16 | 25 | 16 |
| * avec comptabilité de gestion | 24 | 58 | 42 |
| * avec salariés permanents | 10 | 9 | 10 |
| Moyennes par exploitation | | | |
| SAU (hectares) | 26 | 49 | 42 |
| Dimension économique (UDE) | 20 | 34 | 32 |
| UTA ¹ | 1,1 | 1,6 | 1,4 |
| Proportion de chefs d'exploitation (en %) | | | |
| * à plein temps | 23 | 61 | 50 |
| * avec profession principale non agricole | 43 | 20 | 13 |
| * doubles actifs | 46 | 26 | 20 |
| * de sexe féminin | 25 | 14 | 21 |
| * célibataires | 25 | 51 | 17 |
| * avec formation agricole | 20 | 68 | 45 |

1. L'unité-travail-année (UTA) correspond au travail effectué par une personne occupée à plein temps pendant une année.

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

qui travaillaient hors agriculture avant de s'installer sont à plein temps. Ils ont sans doute conservé leur ancien métier et font partie des agriculteurs doubles actifs, leur profession principale s'exerçant le plus souvent à l'extérieur [6] (tableau 5).

Par ailleurs, la moitié des jeunes installés sont célibataires, davantage s'ils étaient déjà agriculteurs avant l'installation. Souvent enfants de l'ancien exploitant, ils ont quitté le statut d'aide familial, peu valorisant (absence de salaire, de responsabilités, etc.) et sans doute handicap au mariage. Ils vivent en couple en général plus tard que les autres [3].

Près des deux tiers des nouveaux installés qui vivent en couple ont des conjointes qui travaillaient hors agriculture avant l'installation. Cette

proportion dépasse 70 % pour les jeunes qui travaillaient eux-mêmes hors agriculture. Les anciens coexploitants mariés sont ceux qui ont le plus souvent épousé des agricultrices, peut-être elles-mêmes coexploitantes (un ancien coexploitant sur quatre). Les enfants de l'ancien chef d'exploitation sont ceux dont le conjoint était le plus souvent sans profession avant l'installation (un enfant sur quatre). Leurs épouses pouvaient être aides familiales à temps partiel, leur activité réduite n'étant pas considérée comme un véritable métier. En effet, si les épouses des jeunes installés exercent maintenant de plus en plus un métier indépendant de celui de leur mari, elles sont encore très souvent issues de milieu agricole, et d'autant plus qu'elles ont épousé le fils de l'ancien exploitant [5].

Éléments bibliographiques

[1] BARLET C. (1998), « Renouveau dans les Gaec : quelles opportunités pour l'emploi ? » CNASEA - mai.

[2] CALLAIS M.-J. et RATTIN S. (1998), « 680 000 exploitations agricoles en 1997 ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 36-37, décembre.

[3] RATTIN S. (1997), « Moins de couples chez les agriculteurs ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 26, décembre.

[4] DEMOTES-MAINARD M. et RATTIN S. (1997), « L'agrandissement des exploitations permet la croissance de leur revenu réel ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 21, septembre.

[5] RATTIN S. (1997), « Le développement des formes sociétaires revalorise le métier d'agricultrice ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 21, septembre.

[6] RATTIN S. (1995), « Les jeunes ménages d'agriculteurs trouvent des sources de revenus hors agriculture ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 23, septembre.

[7] AGULHON E. et VIDAL C. (1994), « Sociétés d'exploitation : s'associer pour être plus efficace ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 20, décembre.

[8] RATTIN S. (1994), « Une relève de plus en plus difficile à assurer ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 19, septembre.

[9] AGULHON E. et VIDAL C. (1994), « Les sociétés agricoles : du « sur mesure » pour une réalité complexe ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 17 - 18, mars - juin.